

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Délibération
n° 2015.10.287

Association AUZONE
(association des
usagers de la ZI n°
3) : Attribution d'une
subvention dans le
cadre d'une démarche
d'écologie industrielle

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.287**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**ASSOCIATION AUZONE (ASSOCIATION DES USAGERS DE LA ZI N° 3) : ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE**

AUZONE est l'association des usagers de la ZI n°3, qui fédère une soixantaine d'entreprises.

Depuis environ 10 ans, l'association mène des actions à destination de ses adhérents : création et animation d'un site internet, édition d'un magazine, visites d'entreprises... Le nouveau Président a initié de nouveaux services de type groupement d'achat qui se développent petit à petit. En effet, l'association n'a pas de personnel pour mettre en œuvre les projets.

L'association a également fait acte de candidature à un appel à manifestation d'intérêt élaboré conjointement par l'Ademe et le Conseil Régional sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale.

Cet appel à manifestation d'intérêt doit permettre la concrétisation, sur un territoire, de processus innovants notamment sous l'angle technologique et organisationnel tels que :

- la valorisation et l'échange de flux industriels (eaux, déchets et coproduits, énergie) ;
- l'adaptation des procédés industriels suite à des échanges ou des mutualisations de flux ou de services aux entreprises (collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport...) ;
- le partage d'équipements ou d'infrastructures (production de chaleur, ...).

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à démontrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale et de capitaliser des retours d'expérience pour faciliter l'accompagnement d'autres territoires dans une démarche similaire.

L'association a été retenue pour participer à la démarche qui va se dérouler en deux étapes.

La première étape consiste pour le porteur de projet à préparer un dossier de candidature pour qu'il s'engage dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Il s'agit de préfigurer la démarche afin d'appréhender au mieux les enjeux et les objectifs.

La seconde étape, pour les candidats lauréats de la première étape, consiste en la mise en œuvre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale.

La première étape est en cours et consiste à animer un réseau de partenaires et à rédiger le dossier de candidature. Cette action nécessite un accompagnement méthodologique et l'emploi d'un animateur à temps partiel. Le Fonds Régional pour l'Excellence Environnemental apporte une participation au financement de la mission confiée au Pôle Régional des Eco-Industries et du poste d'animateur à temps partiel.

.../...

Si l'association est choisie pour les étapes suivantes, elle devra s'attacher les services d'un animateur à temps complet dont le poste sera partiellement financé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

L'association AUZONE a sollicité différents partenaires institutionnels dont GrandAngoulême pour apporter une subvention qui permettrait de compléter le financement restant à charge de la première étape.

L'action aujourd'hui menée par AUZONE est très pertinente et s'inscrit dans les objectifs de GrandAngoulême :

- dans le domaine de la transition énergétique ;
- dans la volonté de développer avec les entreprises des démarches d'animation des zones d'activités ;
- dans le cadre du plan d'actions TEPOS.

Par ailleurs, cette action partenariale avec AUZONE et expérimentale sur le territoire pourrait être étendue à d'autres zones d'activités si elle se révèle positive.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 16 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 € à l'association AUZONE dans le cadre de la première étape de l'appel à manifestation d'intérêt sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015